



Commune de Tournon (Savoie)

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ

LE VENDREDI 31 JANVIER 2025 A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 16/01/2025

DATE D’AFFICHAGE : 16/01/2025

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GIANNINA Gisèle, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel, MURAZ-DULAURIER Gilles

Absents : DRAGNEA Cindy

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Christelle RIMBOUD est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025/04

CONVENTION AVEC LE CIAS ARLYSÈRE POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA TOURMOTTE DANS LE CADRE DU SECTEUR JEUNESSE – SEPTEMBRE 2024 À AOUT 2025

La Commune de TOURNON met à la disposition du CIAS ARLYSÈRE des locaux de la salle de la Tourmotte pour les activités du secteur jeunesse, à savoir :

- Salles de réunion du 2^{ème} étage
- Sanitaires

Une convention avec le CIAS Arlysère pour la mise à disposition des salles a été signée pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

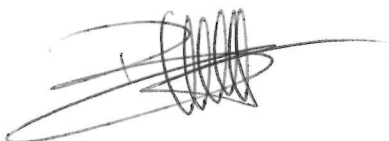
L'ensemble des charges locatives incombant au locataire à savoir le chauffage et l'électricité fera l'objet d'une facturation sous forme d'un forfait de 150 € l'année.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux avec la commune de Tournon dans le cadre du secteur jeunesse pour la période du xxx au 31 août 2025.
- ✓ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention afférente et tous les actes afférents à ce dossier.

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Christelle RIMBOUD



Transmis au contrôle de légalité

Le - 3 FEV. 2025

Publié le - 3 FEV. 2025